

Procès-Verbal Réunion du conseil municipal du jeudi 16 janvier 2025

Convocation du 10/01/2025

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Bénédicte PITHIOUX, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 12 décembre 2024 avant approbation.

Désignation du secrétaire de séance : Claire DANJEAN

Convention de prestation de services de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en matière d'exploitation des ouvrages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines : DEL20250116001

Le Maire informe l'assemblée que depuis le 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire.

Le transfert de ces compétences, auparavant exercées de manière différenciée, notamment par les communes, a impliqué d'assurer une continuité et la sécurité du service public. Il a été convenu que cette dernière puisse s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

Les communes concernées sont ainsi amenées à effectuer des prestations de services auprès de la communauté d'agglomération, en mobilisant les compétences techniques et de proximité qu'elles exerçaient préalablement au transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, la communauté d'agglomération et les communes peuvent recourir à l'article L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel permet de confier par convention « la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres ».

En ce qui concerne la commune de Beaupont, la dernière convention a été passée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée de trois ans. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2024, il est désormais nécessaire de la renouveler.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5216-7-1 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) ;

Considérant que les conventions conclues sur le présent fondement n'entraînent pas un transfert de compétence, qui reste dévolue par la loi et par ses statuts à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), mais la possibilité de confier, par convention, la gestion des services en cause,

Considérant que celles-ci sont consenties dans le respect des conditions fixées par la jurisprudence communautaire et administrative susvisée, en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques, et peuvent ainsi être passées sans mise en concurrence, ni publicité préalable,

Considérant que, dans un contexte de rationalisation de la gestion publique locale, ce type de convention entre les EPCI et leurs communes membres permet de répondre aux contraintes budgétaires des collectivités par une plus grande économie d'échelle et une meilleure qualité du service public,

Considérant que, dans un souci d'optimisation des tâches et de rationalisation des coûts, la Communauté d'agglomération et ses communes membres ont souhaité procéder à l'élaboration de ces conventions pour une durée de 1 année, pouvant être reconduite par tacite reconduction dans une limite d'une durée de 3 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de passation et les termes de la convention de prestation de services (et son annexe) entre la commune de Beaupont et la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse jointe à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention tels que présentée en annexe de la présente délibération et à signer tous les actes afférents, y compris les avenants à intervenir, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

Lotissement Vert Bocage : demande de la part des habitants pour la rétrocession des parties communes et réseaux à la commune

L'association syndicale libre du lotissement du Vert Bocage a sollicité la mairie afin d'envisager la rétrocession des parties communes et réseaux à la commune. Son président Stéphane BERRY a remis au maire un courrier courant d'année 2024 et une lettre de relance fin d'année 2024.

Lors de la dernière assemblée générale, l'association syndicale libre a décidé du transfert à la commune de l'ensemble des charges afférentes à la voirie, à l'entretien des espaces verts et des différents réseaux, eau, assainissement, bassin de rétention, éclairage, électricité,

Dans le but de travailler ce dossier, d'approfondir les coûts engendrés et d'en étudier les différentes possibilités, M. le Maire propose de missionner Jean-Noël BLANC, 1^{er} adjoint, et la commission voirie réseaux.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

Point sur les travaux d'assainissement

Les travaux ont repris le lundi 13 janvier 2025, les nouvelles déviations et signalétiques ont été mises en place.

Le chantier se situe désormais juste en dessous de la mairie.

Point sur le salon de coiffure

L'état des lieux a eu lieu ce samedi 11 janvier 2025 à 10 heures.

Il a été demandé à la coiffeuse d'enlever rapidement la publicité sur la porte d'entrée, avec un décapeur thermique.

Les sommes dues à la commune s'élèvent à 4 660,80 €. Le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse a engagé la procédure pour le recouvrement.

M. le Maire a pris contact également avec Madame Elodie GAILLOT, coiffeuse à Saint-Etienne-du-Bois, élue à la chambre des métiers, élue au conseil d'administration du CECOF à Ambérieu-en-Bugey et jury professionnel pour différentes écoles de coiffure, afin de diffuser l'annonce de recherche d'un nouveau professionnel de la coiffure, auprès des différents publics.

Point aire de jeu

L'entreprise PLAYGONES est présente depuis ce mardi sur le chantier et a terminé de poser les barrières autour de l'aire de jeux. Les conditions climatiques ne permettent toujours pas de pouvoir poser les dalles au sol.

Il restera à régler les factures de l'installation d'un montant de 17 702,64 € et des barrières pour 4 469 ,35 €, soit un total de 22 171,99 €.

Concernant les subventions, il reste à percevoir un montant de 55 138 €, soit :

- Subvention DETR : 18 494 €
- Subvention Département : 27 741 € (acompte 11 097 €)
- Subvention PET : 20 000 €

En parallèle, les travaux de réfection du sol du terrain de tennis devraient être engagés d'ici le printemps.

Point de situation sur l'achat du tènement BEISSON

M. Yvan PAUGET, Directeur de l'Agence d'Ingénierie, a présenté les premières propositions d'aménagements possibles pour le bâtiment, au Conseil Municipal, le jeudi 9 janvier 2025.

M. le Maire a reçu M RONGER de la SEMCODA dans l'idée éventuelle de leur proposer de racheter et aménager les logements de l'étage, ou une mise en gestion uniquement. Plusieurs scénarios restent envisageables. D'autres bailleurs sociaux seront également sollicités prochainement.

M. le Maire a également rencontré le délégué régional de La Poste. La fréquentation moyenne actuelle du relais poste est de 2 clients par jour sur toute l'année, soit environ 540 transactions par an (entrées et sorties).

Cette présence postale est importante pour notre village et il convient de maintenir ce service dans les meilleures conditions à l'avenir. Le groupe La Poste tient à être présent sur notre commune selon la formule en cours « relais La Poste ».

En parallèle, un rendez-vous avec la préfecture pour le maintien de la licence alcool a été demandé, et nous sommes en attente d'une réponse.

De son côté, Colette LOMBARD a pris contact avec un professionnel du secteur de la boulangerie pour travailler sur une étude de marché et prendre des conseils pratiques quant aux installations et équipements.

Jean-Noël BLANC souhaite qu'une étude pour la création d'un bâtiment neuf soit réalisée aussi, afin de pouvoir comparer les coûts.

Sonia BRETON propose de travailler sur un retour sur investissements, avec les différents éléments déjà en notre possession.

Compte-rendu des diverses commissions et réunions

*Webinaire SIEA – éclairage public le 14 janvier 2025

Le PowerPoint de présentation sera joint à ce compte-rendu.

M. le Maire rencontrera M. CHAVANEL du SIEA prochainement pour faire un point sur les dossiers suivants :

- L'éclairage public et les possibilités de passage en éclairage LED
- L'évolution du nombre de prises raccordables au réseau fibre et les zones non couvertes sur notre commune

Il est à noter qu'une réflexion est également engagée pour l'éclairage intérieur des bâtiments communaux, passage en LED, avec l'économe de flux (ex ALEC01).

Les derniers travaux de complétude fibre ont été réceptionnés et les prises ouvertes depuis fin décembre.

Pour information, l'entreprise ORANGE a missionné plusieurs commerciaux qui ont sillonné notre commune début janvier et propose également une rencontre avec les habitants, sous la halle de Beaupont, les 20 et 21 janvier 2025.

*Beaupont Infos

Le bon à tirer est signé depuis le début de la semaine et les livrets sont en cours d'impression, pour une réception le 24 janvier 2025 et distribution avant la fin du mois de janvier aux habitants de la commune.

Questions et informations diverses

*Dates réunions à retenir :

- 23 janvier 2025 : conférence territoriale à Meillonas
- 24 janvier 2025 : vœux de Grand Bourg Agglomération à Bourg-en-Bresse
- 29 janvier 2025 à 9h30 : Présentation du projet pour la STEP (station d'épuration)
- 30 janvier 2025 à 14 heures : rendez-vous avec le Conseil Départemental pour la bibliothèque

Prochaines séances du conseil municipal : 13 février 2025 à 20 heures, 20 février 2025 à 20 heures (préparation budget), 6 mars 2025 à 20 heures (préparation budget), 13 mars 2025 à 20 heures, 27 mars 2025 à 20 heures (vote budget), 17 avril 2025 à 20 heures, 22 mai 2025 à 20 heures, 19 juin 2025 à 20 heures, 17 juillet 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos, le Maire lève la séance à 22 heures 15.